



# Conseil de Vie Locale

## Compte-rendu d'activité 2007

## Sommaire

<b>I. Présentation du Conseil de Vie Locale</b> .....	4
I.1. Constitution et fonctionnement .....	4
I.2. Premier compte-rendu d'activité du CVL .....	4
<b>II. La vie associative</b> .....	6
II.1. Objectifs de l'étude .....	6
II.2. Les associations: contribution au lien social, au « vivre ensemble » et à l'éducation à la citoyenneté. 6	
II.2.1.Lien social et « vivre ensemble » .....	6
II.2.2.Education à la citoyenneté .....	7
II.3. Etat des lieux.....	7
II.4. Redondance des associations ou cohérence du tissu associatif ? .....	7
II.5. Relations entre associations et Pouvoirs Publics .....	8
II.6. Le devenir des associations.....	9
II.6.1.Répondre aux enjeux .....	9
II.6.1.1.La communication externe des associations.....	9
II.6.1.2.L'accueil des nouveaux venus.....	9
II.6.1.3.La fidélisation des adhérents.....	10
II.7. Constats et conclusions d'étape .....	10
<b>III. Les risques liés à la solitude et l'isolement chez les personnes âgées</b> .....	12
III.1. Objectifs de l'étude .....	12
III.2. L'accompagnement des personnes âgées à Chaville .....	13
III.2.1.Données de cadrage .....	13
III.2.2.Etat des lieux des dispositifs existants pour les personnes âgées .....	13
III.2.3.Les solidarités de proximité .....	14
III.3. De la nécessité de traiter de la question de la solitude et de l'isolement des personnes âgées .....	15
III.3.1.Isolement et solitude : quelles différences ? .....	15
III.3.1.1.La solitude, notion subjective, source de souffrance .....	15
III.3.1.2.L'isolement, notion objective répondant à des critères de mode .....	16
III.3.2.Quelles sont les conséquences de la solitude et de l'isolement ? .....	17
III.4. Solitude et isolement : les questionnements soulevés par cette problématique au niveau local.....	18

III.4.1.Comment approcher les personnes concernées ?.....	18
III.4.2.Quelles sources d'information mobiliser ?.....	18
III.4.3.Quels outils utiliser ? .....	19
III.4.4.Quelles réponses existe-t-il ? .....	19
III.5. Constat d'étape.....	20
Annexes.....	21

## **I. Présentation du Conseil de vie locale**

Le Conseil de vie locale (CVL) a été créé par une décision du Conseil municipal le 26 juin 2007, après plusieurs mois de travail d'élaboration. Sa mise en place a reçu le soutien de l'ensemble des conseillers municipaux qui l'ont approuvé à l'unanimité.

Ce document est son premier compte-rendu d'activité. C'est un document public. Chacun peut s'en saisir, apprécier ou critiquer les résultats produits, utiliser ou non les éléments qu'il apporte. Il est destiné à tous.

Cette première partie du rapport porte sur le mode de fonctionnement du Conseil de vie locale. On y trouve quelques explications sur la manière dont les conseillers ont investi leur fonction et orienté le travail de cette nouvelle structure.

### **I.1. Constitution et fonctionnement**

Les conseillers et le président du Conseil de vie locale sont nommés par le Conseil municipal, mais le CVL n'est ni une commission municipale, ni une structure au service de la municipalité. Il repose sur le bénévolat de ses membres et fonctionne avec le soutien logistique, administratif et technique fourni par la municipalité. Les membres du CVL tiennent à remercier particulièrement l'implication leurs deux secrétaires dans la bonne avancée des travaux.

Le CVL est un organe consultatif qui décide librement du choix et des modalités de ses activités. Les conseillers qui y siègent sont inamovibles. Le CVL travaille et rend publics ses résultats en toute indépendance. Il ne lui appartient pas de prendre des décisions qui engageraient la municipalité.

Le CVL n'est pas composé d'experts, ou de supposés spécialistes de la vie locale, mais plus simplement de Chavilloises et de Chavillois qui, dans un domaine ou un autre, ont développé une action qui s'est inscrite dans la ville elle-même. C'est souvent par le biais d'activités associatives, mais cela peut-être aussi par l'activité professionnelle ou caritative que cette implication s'est réalisée. Les expériences personnelles et les options politiques et philosophiques des conseillers sont variées.

Le fonctionnement du CVL repose sur une charte (Cf. annexe 1) qui en précise les objectifs et les grandes lignes de sa déontologie. La rédaction de cette charte a été l'objet des premiers travaux des conseillers qui ont ainsi défini les règles fondamentales qui président au fonctionnement de leur assemblée.

La mission première du CVL est d'apporter aux débats publics des éléments d'information, des analyses, des avis ou des recommandations de qualité. Son devoir est d'instruire les questions dont il se saisit. C'est-à-dire de les documenter et de dire comment il arrive aux conclusions qui sont les siennes. C'est pourquoi le Conseil s'est donné aussi pour tâche de mettre au point une méthode de travail qui garantisse la qualité de ses réflexions (Cf. Annexe 2).

### **I.2. Premier compte-rendu d'activité du CVL**

Pour bâtir sa réflexion, le Conseil s'est attaché au cours de ses travaux à définir de façon la plus précise possible ses champs d'étude et les questions spécifiques qui s'y rapportent. C'est ainsi que deux groupes de travail ont été formés<sup>1</sup>, chargés d'explorer respectivement une thématique

---

<sup>1</sup> Voir annexe 6-composition des groupes de travail

particulière se rattachant à la question du lien social, qui est apparu aux membres du Conseil, comme un sujet d'étude s'imposant presque de soi.

La seconde partie du rapport présente donc les premiers résultats d'une réflexion, menée par le premier groupe de travail du Conseil, sur la vie associative et le rôle que jouent dans la vie locale les associations tant par leurs activités directes que par le fait qu'elles sont des lieux d'apprentissage et de formations des citoyens.

La troisième partie du rapport, quant à elle, présente un bilan d'étape du travail d'information et de réflexion que le second groupe de travail a mené sur la difficile question des risques liés à l'isolement et la solitude chez les personnes âgées.

Les résultats des groupes de travail du CVL ont été débattus et adoptés en séance plénière. Ce rapport est donc l'expression des idées et des avis de l'ensemble des membres.

Cependant aucune des réflexions entamées et dont les premiers résultats sont présentés ici ne trouvent dès maintenant leur achèvement, mais il a paru sage au Conseil de s'imposer le travail de mise en forme et de rédaction afin de pouvoir rendre compte au plus tôt publiquement des réflexions en cours.

## II. La vie associative

### II.1. Objectifs de l'étude

Des premières réflexions du Conseil de vie locale est ressorti un net intérêt pour les notions de cohésion et de lien social sur le territoire de Chaville.

Le CVL a entamé une réflexion sur les associations afin de comprendre comment elles participent au renforcement de ce lien :

↳ Qu'apportent-elles dans la vie chavilloise ?

↳ Quelles difficultés rencontrent-elles ?

A cet effet, une vingtaine d'associations ont été interrogées (Annexe 3 et 4). Elles contribuent dans des proportions variables à « oeuvrer bénévolement » dans les domaines social, humanitaire, des loisirs ou de la culture. Les membres du CVL se sont entretenus avec leurs responsables sur les buts, les problèmes, les personnes qui les composent quelque soit leur forme de participation afin d'identifier les profils et les besoins. Les associations sportives, à une exception près, n'ont pas fait l'objet d'entretiens. Ce pan important de la vie associative, intéressant plus particulièrement les jeunes, devra être analysé dans une prochaine étape du travail du CVL.

Cette analyse encore partielle et réalisée dans un temps restreint, propose un premier regard sur la réalité plurielle des activités, des buts et des pratiques des associations dans notre commune.

### II.2. Les associations: contribution au lien social, au « vivre ensemble » et à l'éducation à la citoyenneté

Le CVL a travaillé sur une double approche : il a considéré, d'une part, les associations comme vecteur de lien social et du « vivre ensemble » et, d'autre part, comme lieu d'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté

#### II.2.1. Lien social et « vivre ensemble »

L'homme est un être « social » dont la construction psychique comme être « *sujet* » se fait par ses liens et ses relations avec les autres. Il est vital de savoir concilier le besoin collectif et l'épanouissement ou l'émancipation individuelle, les deux intérêts sont complémentaires. Les individus se construisent les uns avec les autres dans le respect de l'autre et de sa différence, c'est ainsi que naît le lien, la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble.

Ainsi, les associations sont par essence créatrices de lien social : elles participent au regroupement de personnes en quête d'épanouissement individuel, culturel, scientifique, ludique...Elles favorisent la mixité sociale ainsi que les relations intergénérationnelles.

## II.2.2. Education à la citoyenneté

Chaque association est une assemblée gérée par un conseil d'administration élu par ses adhérents.

Les associations constituent, ainsi, un lieu d'exercice de la démocratie : elles forment à l'identification de problématiques, à leurs analyses et à leurs solutions. Elles initient au travail en équipe, au dialogue, au compromis et permettent l'apprentissage et le respect des règles fixées par les statuts, par les règlements intérieurs. De plus, elles peuvent constituer un premier lieu de prise de responsabilité.

Pour toutes ces raisons, les associations participent à l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté.

## II.3. Etat des lieux

En France, l'INSEE<sup>2</sup> estime à 1,6 millions le nombre d'associations déclarées avec une croissance de + 4% par an. 21,6 millions de personnes de plus de 15 ans sont membres de ces associations, soit 1 français sur 2.

A Chaville, les services de la mairie ont dénombré 181 associations, 146 d'entre elles apparaissent tout particulièrement actives sur le territoire local. Elles touchent toutes les tranches d'âge et tous les aspects de la vie en société.

Le nombre d'adhérents connu, qui concerne uniquement les associations subventionnées soit 97 associations sur 181, s'élève à 6 740. Il est possible d'extrapoler et, ainsi, d'estimer à 10 000, le nombre d'adhérents au sein des associations chavilloises, soit plus que la moyenne nationale.

L'évolution du nombre d'associations chavilloises apparaît en augmentation sensible (+ 30%) depuis l'année 2000. Cela témoigne de la vitalité de la vie associative sur Chaville. Ce sont les associations du domaine culturel qui dominent ces créations (33 %) suivies par les associations d'entraide et de solidarités (17 %). Cette évolution semble avoir bénéficié de conditions favorables mises en place par les municipalités successives (Forum des associations, Chaville inter, Maison du Citoyen, PEGASE...).

Il y a lieu de préciser que 97 associations sont aidées financièrement par la commune et 31 bénéficient d'avantages en nature : locaux, stade, gymnase... Il en résulte que 53 associations ne bénéficient pas de participation financière et logistique (près de 30%) de la commune.

## II.4. Redondance des associations ou cohérence du tissu associatif ?

Chaville compte 181 associations, parmi ces associations, nombreuses sont celles qui oeuvrent dans le même secteur. Aussi, le CVL s'est interrogé sur le fait de savoir s'il n'existait pas une certaine concurrence entre ces associations, si certaines activités n'étaient pas redondantes et ainsi, s'il n'existait pas une compétition stérile entre certaines associations, coûteuse d'énergies.

Il existe une bonne entente entre les associations surtout dans le domaine social ou humanitaire où les activités sont souvent similaires mais avec des approches, des philosophies, des méthodes de travail différentes. Ces associations peuvent être amenées à collaborer régulièrement entre elles, par exemple, dans le cadre d'accueils, ou de l'épicerie sociale ou

---

<sup>2</sup> INSEE (Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques), partie variable « Vie associative » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de 1997 à 2004

encore dans celui des collectes de la Banque Alimentaire...Mais le plus souvent ces collaborations restent ponctuelles. Les associations ont tout de même une pleine et entière conscience de leur complémentarité, en particulier lorsqu'elles sont au service de la population la plus démunie.

Toutefois, les associations ont peu d'activités en commun sur Chaville. Elles vivent les unes à coté des autres mais elles savent se retrouver lors de manifestations ponctuelles : Forum des associations, La semaine bleue, La fête du pain...

Par ailleurs, quelques associations expriment clairement leur désir d'organiser des activités communes afin de « mutualiser » les bénévoles et de mobiliser ces derniers.

## II.5. Relations entre associations et Pouvoirs Publics

Les relations entre les services de la mairie et les associations sont apparues cordiales. Toutefois, les associations ont une forte volonté d'indépendance et refusent toute ingérence dans leur fonctionnement. Elles revendiquent une place à part, très différente des pouvoirs publics.

Leurs moyens sont, en effet, très différents de ceux des services administratifs. Les bénévoles permettent de rendre un service à moindre coût, leur organisation et leur gestion sont plus souples, il existe une plus grande proximité entre acteurs et destinataires, notamment dans le domaine social et solidaire. Elles ont avec leurs adhérents ou leurs destinataires une relation plus amicale, plus conviviale, de proximité. C'est un travail « sur mesure », « dans la dentelle » disent certaines, grâce à une présence chaleureuse et accompagnante des bénévoles qui ont du temps.

Les professionnels du service public agissent dans un cadre plus administratif, avec parfois des règlements plus rigides, mais ils repositionnent les personnes dans le cadre de la loi et des exigences de la vie en société, ce qui est fondamental.

Les associations ont leur objet propre, elles ne sont représentatives que de leurs adhérents, alors que les pouvoirs publics doivent défendre l'intérêt général, appliquer les mêmes règles à chaque citoyen comme au plus grand nombre.

Par ailleurs, il faut souligner que dans certains cas particuliers (peinture, musique, sports...), la complémentarité des associations et des pouvoirs publics a été induite par la municipalité dès lors que celle-ci est à l'origine de la création de l'association. Dans ce cas, la gestion des activités autrefois publiques est assurée par une association. Il est, ainsi, possible d'évoquer une « externalisation » du service.

Les associations ont-elles conscience que les pouvoirs publics sont dans bien des cas un indispensable complément à leurs actions et réciproquement? Qu'elles sont un rouage indispensable de la vie sociale et complémentaire à l'application des politiques publiques? Ont-elles conscience que chacun doit avoir sa place, que chacun a des droits et des devoirs par rapport à la population chavilloise ?

Faut-il rendre plus explicite ce lien, notamment au travers d'une charte ? A ce stade, cette idée d'une charte avec la mairie pour définir les règles d'un partenariat possible n'a pas eu beaucoup d'écho auprès des associations interrogées par peur, semble-t-il, d'une perte d'indépendance. Le contenu d'une telle charte n'est certainement pas compris par tous de la même façon, ce qui est, d'ailleurs, une des principales difficultés de tout travail partenarial.



## II.6. Le devenir des associations

Les associations jouent pleinement leur rôle au niveau du lien social, ce qui représente une grande chance pour leurs adhérents. Toutefois, celles rencontrées ont soulevé des préoccupations qui leur sont communes :

- ↪ La stabilité du nombre d'adhérents et de bénévoles actifs, pour les associations ayant d'ores et déjà plusieurs années d'existence, (on note très rarement une diminution ou une augmentation) ;
- ↪ Le peu de jeunes bénévoles, (les retraités étant en forte majorité)
- ↪ Et pour beaucoup d'associations la préoccupation du renouvellement de leurs cadres et bénévoles actifs.

Ceci étant, il n'y a pas de remplacement possible sans une initiation, des compétences ou une formation minimum préalable à cette fonction. Parfois, certains responsables restent plus longtemps qu'il ne le souhaiterait à leur poste au motif que personne ne se propose pour les remplacer. A cet égard, on peut penser qu'un départ annoncé peut créer parfois un électrochoc et susciter des vocations.

Le problème important du renouvellement des responsables et des bénévoles actifs, pose plusieurs questions sur la communication, sur l'accueil des nouveaux venus ainsi que sur la fidélisation des adhérents. Dans les limites de cette étude et dans l'attente d'une réflexion plus poussée, le CVL propose de s'attarder sur certaines propositions.

### II.6.1. Répondre aux enjeux

#### II.6.1.1. La communication externe des associations

Les associations communiquent-elles assez bien avec la population pour se faire connaître ? Pour faire connaître leurs besoins et pour donner envie à d'autres de les rejoindre ?

L'une des raisons qui explique, selon M. Pierre Birambeau<sup>3</sup>, qu'une personne ne soit pas bénévole, est que cela ne lui a pas été proposé. Et quand elle est désireuse de s'investir dans une action bénévole, elle est souvent désemparée ne sachant vers qui se tourner. D'où ce « *nomadisme associatif* » parfois observé. Comment retenir ces nouveaux bénévoles dont les objectifs, les projets sont parfois différents de ceux des associations ? Comment échanger avec eux, comment les informer : par des annonces, des affiches, des journaux, un site Web, des rencontres, etc....

#### II.6.1.2. L'accueil des nouveaux venus

Ces interrogations appellent en première analyse les réactions suivantes :

Les associations se sont-elles interrogées sur leur mode de fonctionnement pour pouvoir accueillir de nouveaux bénévoles et les garder ? Car un bénévole déçu est perdu pour

---

<sup>3</sup> Président de l'Adema (Association pour le développement du management associatif) – Juris associations, 1<sup>er</sup> novembre 2007

l'association et peut-être pour d'autres. Les associations doivent bien connaître leurs profils, leurs motivations pour mieux les comprendre et pouvoir les intégrer.

- ↳ Le bénévolat n'a rien d'obligatoire, c'est par définition, une personne de bonne volonté qui agit sans obligation et s'engage dans une activité sur la seule base de ses convictions et ou de ses envies.
- ↳ Les nouveaux et notamment les jeunes veulent réaliser une action précise, concrète, visible, valorisante répondant à leur quête de sens, à leur altruisme et parfois à un projet personnel.
- ↳ Ils veulent souvent réaliser une action ponctuelle ; dans certains cas on pourrait parler de bénévolat « à l'essai » qui, s'il n'est pas déçu, deviendra peut-être un engagement de longue durée.
- ↳ L'association doit aussi tenir compte de leurs contraintes familiales et professionnelles (horaires, fréquence, disponibilité...)

Concernant plus particulièrement les populations dites « jeunes », se pose le problème de leur intégration: les "cadres" sont vieillissants et les associations rencontrent des difficultés pour recruter des jeunes (sauf dans le milieu sportif.

#### II.6.1.3. La fidélisation des adhérents

La professionnalisation du mouvement associatif ainsi que la responsabilisation juridique des responsables peuvent expliquer en partie la timidité dans l'engagement associatif. Malgré tout, il peut être nécessaire de rappeler en liminaire ces quelques points :

- ↳ Montrer aux nouveaux venus les aspects positifs d'un engagement. Notre société favorise l'individualisme et non l'engagement à long terme. Le zapping est devenu une pratique quotidienne à la télévision comme dans le développement des médias et d'internet. Selon certaines associations, cela expliquerait en partie la difficulté de recrutement. Et pourtant nous savons bien que prendre des responsabilités, c'est aussi et surtout, y trouver un enrichissement personnel individuel.
- ↳ Proposer des formations pour soutenir les bénévoles dans leurs actions et leurs motivations. Certains adhérents ne réalisent pas qu'ils ont un vrai potentiel, il faut le leur faire découvrir en échangeant avec eux, en les faisant parler de leurs idées et de leurs réalisations.
- ↳ Définir les besoins, à partir de ceux-ci élaborer de véritables fonctions qui impliquent le choix d'un titre ou d'une mission.
- ↳ Savoir laisser une réelle place aux nouveaux venus afin qu'ils puissent s'exprimer et développer « leur potentiel », savoir leur donner des responsabilités à la mesure de leurs capacités et valoriser leurs actions.

#### II.7. Constats et conclusions d'étape

La vie associative à Chaville est riche et dynamique. Elle couvre à peu près tous les aspects de la vie en société. Les heures consacrées à ce travail bénévole ne sont pas toujours faciles à évaluer, selon les buts et les activités de l'association, mais il est conséquent. Le nombre

d'associations et d'adhérents y est comparable voire supérieur aux indicateurs nationaux. D'ailleurs, depuis plusieurs années, nous avons pu observer une croissance des effectifs.

Les associations sont au cœur du lien social et du vivre ensemble. A des degrés divers, elles sont aussi un lieu d'éducation pratique à la citoyenneté. Les associations le savent mais n'en sont pas toujours pleinement conscientes.

Les associations chavilloises apparaissent comme ayant une forte volonté d'indépendance vis-à-vis de la municipalité, même si la mairie est perçue comme un « facilitateur » important voire indispensable pour nombre d'entre elles : locaux, subventions, forum, organisation de fêtes... Il existe une complémentarité réelle entre ces deux types d'organisation dont la nature et les fonctionnements différents ne sont pas antinomiques. Ainsi, un partenariat bien mené peut être enrichissant.

Il est apparu lors des entretiens menés, que les associations sont confrontées à un certain nombre de problématiques communes :

1. la stabilité, le vieillissement des bénévoles actifs (ceux qui "portent l'association"), ainsi que leur investissement souvent dans plusieurs associations
2. la difficulté de renouvellement des "cadres", l'accueil et la fidélisation des nouveaux venus
3. la nécessité d'attirer de nouveaux membres (jeunes en particulier) et de s'ouvrir vers de nouveaux publics
4. la difficulté de communiquer efficacement
5. souvent, l'absence ou la faiblesse des échanges entre associations que celles ci justifient par l'absence de lien direct au niveau de leur activité et par manque de temps et de disponibilité.

Ces premières conclusions ne sont qu'une première étape du travail du CVL. Il apparaît nécessaire par la suite de poursuivre la réflexion sur les collaborations entre associations et le rôle des services municipaux ; De s'attarder plus longuement sur les différentes formes d'implication que peut prendre l'engagement associatif et de comprendre ce que certains nomment « le déclin du bénévolat », incriminant l'individualisme des sociétés modernes, alors qu'il est aussi le fait d'une transformation des modalités d'exercice de la pratique bénévole ; Et, enfin, de questionner afin de comprendre l'investissement des plus jeunes dans le milieu associatif.

### **III. Les risques liés à la solitude et l'isolement chez les personnes âgées**

#### III.1. Objectifs de l'étude

L'ampleur tragique des événements de l'été 2003 pose des interrogations cruciales pour notre société, et que nous pouvons reprendre à l'échelle de notre commune :

- ↪ Quelle est la place que nous accordons à nos aînés dans notre ville ?
- ↪ Les structures familiales peuvent-elles aujourd'hui accompagner leurs aînés comme hier ?
- ↪ Quelle est la contribution dans notre ville des solidarités de voisinage ? Ont-elles évolué du fait des changements sociaux (habitat urbain, éclatement des familles, difficultés du commerce de proximité...) ?
- ↪ Qui et comment interviennent les services d'aides aux personnes âgées ? Quels sont leurs rôles respectifs ?

Les esprits encore marqués par cette tragédie, mais aussi l'expérience intuitive des membres du Conseil de vie locale, amenés chacun à connaître personnellement ou professionnellement des personnes en situation d'isolement ou de solitude, a conduit le CVL à vouloir traiter prioritairement au travers de ces questions celle sous-jacente de l'isolement et de la solitude des personnes âgées à domicile. Une réflexion pourrait ultérieurement être menée sur la question de la solitude en établissement gériatrique.

Ces questions sont d'autant plus importantes que tout le monde peut être et doit être concerné par la question de la solitude et de l'isolement des personnes âgées, en tant que situation subie, ou en tant que situation faisant appel à notre intervention solidaire. Cela conduit à reconnaître et affirmer la place des personnes âgées dans notre ville.

L'isolement, la solitude ne sont pas liés exclusivement à des questions de ressources ou de catégorie sociale ; ils ne sont même pas en définitive un problème d'âge : les plus jeunes sont également concernés. Isolement et solitude sont bien l'affaire de tous : les réponses ne peuvent donc pas être exclusivement le fait de la collectivité et des organismes qui en émanent ; ils sont affaire de solidarité locale, tant personnelle qu'associative.

Dans les réflexions qui suivent doit être pris en compte le respect de la dignité d'autrui et de son choix de vie. L'intervention solidaire doit en être garante. Il est toutefois des situations où l'isolement et la solitude deviennent marqueurs d'une détresse envers laquelle il convient d'agir ; il est alors de la responsabilité de chacun de s'en saisir et de dessiner collectivement les réponses à nos besoins locaux.

Mieux comprendre ce que sont la solitude et l'isolement ; recenser ce qui existe comme réponse sur le territoire de la commune ; identifier les manques ou les difficultés rencontrées par les différents intervenants ont émergé comme premier axe de travail.

## III.2.L'accompagnement des personnes âgées à Chaville

### III.2.1. Données de cadrage

Les personnes de plus de 60 ans représentent à Chaville une part significative de la population. Les données du recensement de 1999 montraient déjà l'importance de cette classe d'âge, supérieure à Chaville à la moyenne des Hauts-de-Seine :

- ↪ 21% de la population a plus de 60 ans (soit plus de 1 personne sur 5)
- ↪ 16,4% de la population à plus de 65 ans
- ↪ 7,5% de la population a plus de 75 ans
- ↪ 2,6% de la population à plus de 85 ans

Par ailleurs les perspectives démographiques en terme d'évolution de l'espérance de vie concluent à une augmentation de plus en plus significative des tranches d'âge les plus élevées (80 ans et plus). Avec pour corollaire statistique une augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie. Les prévisions à 2010 sont ainsi de + 8,3% de personnes de plus de 75 ans dépendantes (soit 234 personnes concernées) et de 19% à l'horizon 2030.

Aussi sommes-nous, à Chaville comme ailleurs, en présence d'un boom de la démographie du grand âge.

### III.2.2. Etat des lieux des dispositifs existants pour les personnes âgées

L'expérience du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui intervient dans ses missions auprès de cette population et les diverses documentations qu'il a pu mettre à disposition du groupe de travail a révélé la diversité des situations et des problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées. Il existe sur le territoire de la commune de nombreux intervenants institutionnels, associatifs, professionnels libéraux...qui côtoient et interviennent en faveur des personnes âgées au quotidien :

- ↪ Des services à domicile institutionnels et associatifs (soins infirmiers, livraison de repas, téléalarme, dépannage, proxibus, auxiliaires de vie...)
- ↪ Des services de transport de proximité (chaville-bus, proxibus)
- ↪ Des professionnels de santé médicaux et paramédicaux libéraux et hospitaliers (médecins, infirmières, pharmaciens...)
- ↪ Des intervenants sociaux : CCAS, services sociaux du Conseil Général, service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF)...
- ↪ Une coordination des intervenants avec le Centre Local d'Information et de Coordination « Entour'Âge » ; réseau de partenaires (CCAS, travailleurs sociaux du Conseil Général, centre hospitalier des 4 villes, associations de maintien à domicile...) contribuant au soutien à domicile des personnes qui en font leur choix de vie, ou les orientant vers des établissements adaptés à leurs besoins.

Des animations contribuent également au lien social (semaine bleue, cadeaux de Noël, voyages, journal trimestriel L'encre et la plume...) en partenariat et en complément de l'action des associations locales.

Des prestations sociales permettent de soutenir la vie à domicile ou l'entrée en structure adaptée des personnes âgées, formant ainsi un soutien solidaire (aides légales et aides facultatives du CCAS).

Enfin, des dispositifs particuliers participent à la lutte contre l'isolement dont le dispositif Solidar'été et le recrutement par le CCAS d'un agent d'accompagnement de proximité.

### III.2.3. Les solidarités de proximité

#### ↳ L'intervention des familles

Aux actions des intervenants précédemment cités s'ajoutent celles, multiples, des solidarités dites «de proximité » (familles, voisinage, gardiens d'immeuble, associations de locataires...). Ces interventions très difficilement quantifiables car diffuses, invisibles, représentent en fait une part très importante des interventions effectuées auprès des personnes âgées. Si pour ces dernières, le réseau de relations se raréfie en particulier du fait de différents événements (cessation d'activité professionnelle, problèmes de santé, survenue de handicaps, déménagements...), les relations se recentrent alors principalement sur la famille et le voisinage. Ce constat a été éprouvé au travers des différentes expériences recensées par les professionnels et intervenants, ainsi que par les expériences personnelles des membres du CVL.

L'entourage familial a alors une place primordiale et d'autant plus renforcée avec l'avancée en âge et la perte d'autonomie. Il côtoie dans bien des cas un autre univers, celui des soins et de la médicalisation. La famille est un partenaire important pour les différents professionnels et apporte une vraie valeur ajoutée. La relation se construit alors à 3 (personne âgée/famille/professionnel). Il ne faut toutefois pas oublier la fragilité de cet équilibre, et la lourdeur, le fardeau, la souffrance que peuvent ressentir ces aidants familiaux confrontés à la perte d'autonomie, la maladie de leurs parents. C'est pourquoi l'entourage familial a souvent besoin d'être soutenu et accompagné. Les dispositifs d'aide aux familles sont alors à encourager à l'échelle de la commune.

#### ↳ L'intervention du voisinage

L'intervention du voisinage est quant à elle beaucoup plus fragile, car elle ne repose pas sur la notion de « devoir filial ». Elle est sujette à variation, se retirant souvent avec l'arrivée des services à domicile ou de la famille. Toutefois ces relations de voisinage apportent des bénéfices très importants : une présence attentive, une communication, une vigilance et une alerte possible (volets fermés, courrier non relevé...) et une aide potentielle par services rendus. Le voisinage joue alors un rôle considérable pour rassurer et donne le sentiment aux personnes de continuer d'appartenir à la société. Grâce à la présence de ce voisinage, les personnes âgées ne se sentent pas seules, savent qu'elles peuvent compter sur quelqu'un pour qui elles comptent aussi. Le voisinage apporte alors un lien social protecteur important.

Toutefois cette valeur de solidarité est souvent mise à mal par celle de l'autonomie de chacun : recevoir ou rendre des services dans le continu, c'est devenir dépendant de l'autre. Les voisins le craignent (être vigilant à ne pas se faire envahir) mais les personnes âgées aussi, évitant parfois au maximum l'aide qui pourrait leur être apportée.

Vu l'importance du lien de voisinage, il est fondamental que celui-ci puisse être encouragé au travers des différentes actions porteuses de lien social. A ce niveau, la notion de proximité

(l'immeuble, le quartier...) paraît l'échelle pertinente sur laquelle des actions concrètes peuvent être menées pour renforcer ces solidarités.

#### ↳ L'intervention des bénévoles

En complément aux interventions de bénévoles du voisinage, des acteurs disponibles pour des interventions de solidarité, notamment auprès des personnes âgées en difficulté, peuvent être sollicités dans le cadre d'associations caritatives. L'initiative peut en venir soit rarement de la personne à soutenir, soit généralement de la famille, du voisinage, des paroisses, des travailleurs sociaux ...

Pratiquement à Chaville trois équipes associatives peuvent répondre à un appel dans la mesure de leur disponibilité. L'une d'entre elles est plus tournée vers l'accompagnement des personnes âgées en solitude (elle a pour slogan de ses campagnes annuelles d'alerte : « rompre la solitude ») On peut noter aussi qu'avec l'ouverture de la résidence de retraite Beausoleil a été créé sur initiative paroissiale une équipe de près de 20 personnes se chargeant d'assurer des accompagnements des résidents solitaires, ainsi que de personnes en séjour limité à la maison de convalescence.

Les bénévoles associatifs interviennent sur demande, et avec l'accord de l'intéressé, au domicile pour un accompagnement plus ou moins durable et en assurant éventuellement quelques menus services.

Les difficultés et limites de ce service d'entraide bénévole résident dans la déficience du repérage des personnes en situation d'isolement et de solitude, et ayant un besoin réel de soutien extérieur, problème que met en évidence l'étude en cours.

### III.3. De la nécessité de traiter de la question de la solitude et de l'isolement des personnes âgées

#### III.3.1. Isolement et solitude : quelles différences ?

Les membres du CVL ont pu partager au cours de cette réflexion l'expérience d'un médecin, qui au travers de sa connaissance de ses patients a pu les éclairer sur la diversité des conditions de l'expression de la solitude et de l'isolement des personnes âgées : « certaines ont un entourage actif alors que pour d'autres l'entourage est « flou » voire inexistant. Pour certaines, la solitude et l'isolement sont particulièrement liés à la survenue de circonstances particulières (perte du conjoint, éloignement voire abandon par les enfants...), ou à une nature solitaire voire une totale désocialisation et parfois par volonté active de se couper du monde ». Si l'isolement et la solitude sont étroitement liés, notamment aux âges les plus avancés, ces deux notions recouvrent pour autant une signification bien distincte, qu'il convient de préciser.

##### III.3.1.1. La solitude, notion subjective, source de souffrance

C'est ainsi que nous pouvons décrire la solitude ou sentiment de solitude comme l'un des phénomènes les plus fréquemment vécus aux différents âges de la vie et plus fréquemment chez les personnes âgées. C'est une notion subjective, qui est souvent vécue comme un manque, une exclusion, un vide, une souffrance. Ce phénomène échappe à l'observation et au contrôle. Il est davantage un état d'âme, un sentiment douloureux et angoissant pour celui qui l'éprouve, principalement lié à l'absence d'un compagnon de vie. Elle se vit souvent dans l'isolement, dans

l'absence de communication. C'est le sentiment d'être seul dans la vie, sans soutien, sans relation, exclu de tout ce qui vit dehors. Elle est destructrice parce qu'elle est subie. Elle est souvent un sentiment d'inutilité, d'être un poids, le sentiment de n'avoir plus sa place dans la cité. Cette idée est renforcée par ce qui est véhiculé par certaines valeurs sociales plutôt « anti-âge », si bien que la vieillesse a tendance à ne pas se montrer, à se cacher.

### III.3.1.2. L'isolement, notion objective répondant à des critères de mode de vie

L'isolement est quant à lui un fait observable. C'est la privation de contact humain, la mise hors du circuit social. Il peut être choisi (vivre dans le calme, le silence, sans attache ni obligations...) ou subi avec une souffrance plus ou moins sensible, selon le caractère et les conditions de vie ; dans ce dernier cas il peut alors engendrer un véritable sentiment de solitude. Inversement, les personnes entourées peuvent parfaitement se sentir seules, car ce qui compte, et spécifiquement pour les plus âgés, ce n'est pas le nombre de relations que l'on a, c'est la qualité de ces relations. Il faut toutefois noter que l'isolement est renforcé par la perte d'autonomie, par les difficultés à se déplacer qui peuvent engendrer chez les plus âgés la souffrance de la solitude.

L'isolement social est donc le problème majeur de l'avancée en âge, particulièrement dans nos sociétés. Plusieurs recherches sur la question ont pu montrer en particulier que :

- ↳ isolement résidentiel et isolement social ne coïncident pas forcément. Les personnes peuvent parfaitement être isolées au sein d'un même immeuble.
- ↳ L'isolement social s'accroît à mesure que la personne vieillit et que son entourage se raréfie. Le départ en retraite est par exemple un moment fort car il prive du même coup les personnes d'une importante source de contacts sociaux. Par ailleurs le milieu d'appartenance est aussi un facteur déterminant : certains groupes sociaux prennent en charge leurs aînés. D'autres privilégient l'autonomie de leurs membres
- ↳ L'isolement social affecte davantage (mais pas exclusivement) les personnes socio économiquement faibles.

L'isolement social, combiné à d'autres facteurs (état physique, personnalité...) risque d'aboutir à un désengagement de la personne face à la société. Ce sont alors les personnes malades et économiquement plus faibles, célibataires ou n'ayant pas eu d'enfants qui sont les plus sujettes à l'isolement et à la solitude<sup>4</sup>.

Ainsi donc, si l'on peut choisir de s'isoler, l'on ne choisit jamais la solitude car elle est ressentie comme une souffrance, dont le seuil de passage à la souffrance est propre à chacun. Toutefois les périodes de vie passées dans un certain isolement font partie de l'expérience de chacun : devenir adulte c'est apprendre à se séparer, à faire l'apprentissage du détachement. Ces moments sont nécessaires pour intégrer les événements de la vie. Ces étapes d'isolement et de solitude, s'ils sont acceptés, peuvent être source de création (dans les arts, les lettres, les sciences...) ou permettre simplement de se ressourcer intérieurement.

---

<sup>4</sup> Le collectif « combattre la solitude des personnes âgées » ; enquête isolement et vie relationnelle, octobre 2006



### III.3.2. Quelles sont les conséquences de la solitude et de l'isolement ?

Quelles raisons a-t-on dans le cadre d'une étude du Conseil de vie locale de s'intéresser en priorité à la question de l'isolement et la solitude chez les personnes âgées ?

Aux répercussions à attendre du boom du grand âge, font partie dans bien des cas la solitude et l'isolement, lourds de conséquences pour les personnes âgées. Ce sont les plus seules et isolées qui recourent le moins aux services d'aide. La solitude et l'isolement sont également sources de détresse morale intense qui conduisent certaines d'entre elles tous les ans au suicide. Et c'est aussi à l'occasion d'évènements climatiques majeurs, comme la canicule de 2003, que nous prenons tragiquement conscience de l'isolement et de la solitude dans lesquels vieillissent et meurent plusieurs de nos aînés.

#### ↳ L'absence de recours aux services d'aides

Plus les personnes sont seules et isolées socialement, moins elles ont recours aux services socio-sanitaires, malgré leur situation. Ce qui pose une réelle difficulté de « repérage » de ces personnes : est-ce par manque (ou excès) d'information ? Par manque d'identification des services ? Par méconnaissance des ressources disponibles ? Par insatisfaction sur une aide antérieure ?... Ceci soulève un véritable problème : les personnes les plus seules et isolées sont donc celles qui bénéficient le moins des services ; alors que ce sont peut être elles qui auraient autant, si ce n'est davantage, besoin de ces aides et interventions. Il est particulièrement noté au niveau des services à domicile, que les personnes âgées se signalent très rarement elles-mêmes : dans 80% des cas, les signalement ou demandes d'intervention émanent de l'entourage familial et du voisinage. Quid alors des personnes sans entourage ?

#### ↳ Le nombre important de suicide des personnes âgées

Autre conséquence importante : le taux de suicide des personnes âgées. Ce sujet est particulièrement occulté et méconnu. Chez les personnes âgées, les conduites suicidaires se développent : l'INSERM<sup>5</sup> annonçait en 2001 3500 suicides chez les 60 ans et plus. L'isolement et la dépression sont les deux facteurs majeurs expliquant ce passage à l'acte. En effet, plus on avance en âge, plus le risque augmente et chez les personnes âgées, les conduites suicidaires aboutissent presque toujours au décès : dans 1 cas sur 2 pour les personnes âgées, contre 1 cas sur 30 toutes classes d'âge confondues. L'âge le plus critique se situe entre 85 et 89 ans. Le suicide des personnes âgées est souvent qualifié de « légitime » ou comme un choix « sensé ». C'est occulter la véritable souffrance et le mal-être intense qu'elles ressentent et qui ne perd pas en intensité avec l'avancée en âge.

#### ↳ Les risques accrus lors d'évènements climatiques majeurs

L'isolement et la solitude des personnes âgées peuvent avoir de graves conséquences à la fois humaines et en terme de santé publique. L'épisode de canicule en 2003 l'a particulièrement révélé : les personnes âgées vieillissent souvent seules, dans l'indifférence ; une solitude et une souffrance bien réelles. Rappelons les 15000 décès enregistrés du fait de la canicule en août 2003 (INSERM-2007) concernant très majoritairement les personnes âgées et notamment les plus de 75 ans. Rappelons également qu'à la fin août de cette même année 2003, 300 corps n'étaient toujours pas réclamés par les familles et attendaient une inhumation à Rungis dans les camions frigorifiés à Ivry sur Seine...

---

<sup>5</sup> INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Il faut noter qu'à Chaville, aucun décès particulier n'a été repéré sur cette période par rapport aux années antérieures. Ces constats à l'échelle locale, ne doivent pas pour autant occulter la réalité de ces souffrances méconnues, vers lesquelles l'action doit être aussi engagée. En effet cela nous interroge sur notre capacité au niveau local à pouvoir repérer plus systématiquement les personnes en nécessité d'aide afin de leur proposer les interventions possibles. Cela interroge également sur les réponses globalement disponibles au niveau local et si des modes d'interventions complémentaires ne devraient pas être développés.

#### III.4. Solitude et isolement : les questionnements soulevés par cette problématique au niveau local

Le CVL a travaillé en priorité sur la compréhension de cette double problématique de la solitude et de l'isolement des personnes âgées. Le détour par le sens et la compréhension n'est pas inutile car il permet d'en appréhender les causes et les conséquences, au-delà de la première intuition, de la façon la plus objective possible. Pour cela, le CVL a croisé des données issues de travaux existants avec celles, plus locales, tirées de rencontres avec des personnes impliquées dans ce domaine (CCAS, médecin, association d'aide à domicile, association à caractère caritatif, association pour personnes âgées...).

Le CVL a ainsi pu dégager des constats sur la prise en charge de cette question au niveau local. Ces constats ne sont pas, à aucun moment, des jugements de valeurs, mais peuvent contribuer à dégager des pistes de réflexion sur l'évolution de l'intervention autour de cette question.

Voici une présentation des diverses problématiques soulevées.

##### III.4.1. Comment approcher les personnes concernées ?

Au travers des expériences collectées, il est apparu une réelle difficulté à identifier les personnes en situation de solitude ou d'isolement. L'identification passe essentiellement par le biais des signalements de l'entourage (famille, voisin...), ou quelquefois par celui de professionnels. Il faut noter toutefois que les signalements sont toujours liés à une demande d'intervention de services à domicile et concernent très rarement la problématique de l'isolement. Il y a donc très peu de visibilité sur les personnes concernées, alors que par ailleurs comme nous avons pu le voir, la souffrance et les conséquences directes peuvent être lourdes voire dramatiques. Il est donc nécessaire et urgent de considérer aussi l'isolement et la solitude comme une détresse vitale.

##### III.4.2. Quelles sources d'information mobiliser ?

Face à ce constat de la difficulté à identifier les personnes concernées, le CVL s'est interrogé sur les sources d'informations ou de connaissances susceptibles d'être mobilisées. Il apparaît que tout un chacun (professionnels médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, les commerçants, les bénévoles, les facteurs, les gardiens d'immeuble, les associations de locataires...) a une connaissance des personnes pouvant être concernées par cette problématique. Les sources de connaissance sont aussi nombreuses que les intervenants existants. Il est donc davantage question de favoriser l'articulation des différents intervenants, d'organiser des passerelles, un dialogue entre différents univers. Si ce dialogue doit s'organiser dans le respect de la personne concernée, des obligations légales et des missions de chacun, cela ne doit pas être un prétexte au silence. Il est peut être utile d'aider collectivement à la circulation de cette parole.

### III.4.3. Quels outils utiliser ?

Pour mieux connaître les personnes en situation de solitude et d'isolement, il est apparu aux membres du CVL la nécessité d'identifier un lieu ressource vers lequel signaler, se faire connaître, obtenir une information sur les activités existantes, recenser les besoins et attentes et pourquoi pas proposer de nouvelles perspectives d'interventions sur cette question spécifique. En effet, des structures sont déjà existantes (CCAS, Entour'Age...) mais dont l'objet affiché n'est pas spécifiquement ou clairement celui-ci. Que ce soit une évolution (possible ?) de l'existant ou la création ex nihilo d'une structure dédiée, un lieu ressource clairement identifié, pourrait être l'un des outils favorisant l'identification et l'action en faveur des personnes âgées isolées ou souffrant de solitude.

Pour cela l'aspect communication est également fondamental, et doit s'appuyer sur des formats accessibles à la population concernée, afin que cela ne soit pas un frein à l'accès à l'information (n° vert, questionnaires, de tracts ...).

### III.4.4. Quelles réponses existe-t-il ?

Rompre la solitude est un grand objectif de solidarité qui vient notamment de faire l'objet d'une étude récente menée par un collectif d'associations nationales à finalité caritatives. Au niveau local, le CVL a pu constater que l'action en faveur du lien social est de deux ordres.

Hors du domicile, il existe une palette d'activités représentées par l'offre associative et institutionnelle présente sur le territoire. Les personnes de plus de 60 ans détiennent en effet la palme de la participation associative (INSEE-2000)<sup>6</sup> : 47% d'entre elles adhèrent à une association et la moitié de ces adhérents sont en fait membres d'au moins 2 associations. Ce taux tend toutefois à diminuer avec l'âge, notamment au-delà de 80 ans. L'investissement associatif apparaît comme un autre mode de participation sociale, prenant le relais des relations sociales professionnelles ; il témoigne d'un désir d'ouverture aux autres et d'épanouissement personnel.

L'offre associative recouvre en particulier :

- ↳ Des associations de personnes âgées ou club du 3<sup>ème</sup> âge, valorisant en particulier la pratique des loisirs en proposant des activités d'animation,
- ↳ Les associations d'anciens combattants
- ↳ Les associations de loisirs et d'épanouissement personnel (club sportif, association culturelle ou musicale...)
- ↳ Les associations à but humanitaire ou caritatif
- ↳ Les associations de quartier
- ↳ Etc.

Ces associations sont particulièrement plébiscitées par les retraités membres d'associations (responsable, simples adhérents, participants actifs ou réguliers), étant sources de sorties et de contacts amicaux plus fréquents.

---

<sup>6</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

D'autres actions d'animations sociales sont également menées (thés dansants, semaine bleue, voyage,...) de façon plus ponctuelle, venant compléter l'offre associative.

Aussi il existe une offre riche de diversité au niveau local, accessible au plus grand nombre ne serait-ce que par l'existence du service de transport à la demande (proxibus) qui facilite les déplacements. Malgré cela l'éloignement de cette offre locale va croissant avec l'âge: les plus âgés et les plus seuls en sont les plus éloignés (plus de la moitié des personnes de 60-69 ans adhèrent à une association, contre 1/3 environ des plus de 80 ans). Les responsables d'associations que le CVL a pu rencontrer à l'occasion de ses travaux ont pu constater la rupture de lien, le temps passant et notamment lors de la survenue de la perte du conjoint. L'offre au domicile des personnes âgées prend alors le relais mais est davantage tournée sur l'intervention des services, des familles, du voisinage, de bénévoles. Il s'agit alors souvent des questions relatives au maintien à domicile, d'assurer une présence, un réconfort au quotidien, qui touchent les plus âgés, généralement au-delà de 80 ans.

Cette réalité interroge non pas sur la diversité de l'offre locale, mais sur notre capacité actuelle à répondre à la solitude des plus âgés. Il est ici une réflexion à engager afin d'aller davantage à leur rencontre, sous d'autres formes de participations qui sont encore à inventer, mais en favorisant la proximité au cœur des actions.

### III.5.Constat d'étape

Ce rapport d'étape ne peut à ce stade apporter de réelles conclusions. Il a fait émerger diverses questions sur les situations de solitude et d'isolement des personnes âgées à Chaville dont les réponses restent encore ouvertes. Un travail doit être poursuivi, portant en priorité sur les moyens d'optimiser le repérage et l'approche des personnes concernées, ainsi que sur l'émergence de nouveaux modes d'intervention de proximité permettant de remédier à ces situations de solitude et d'isolement des personnes qui le souhaitent ou au moins en acceptent la proposition.

## **Charte du Conseil de vie locale**

*La charte est le socle institutionnel du Conseil de vie locale (CVL). Elle établit les grands principes d'action, les modalités d'organisation ainsi que la déontologie de ses membres. C'est le respect de cette charte qui assure au Conseil de vie locale la légitimité de son action.*

### **Objectifs et principes d'action**

Le Conseil est au service de la collectivité.

Le Conseil ne se substitue pas aux instances démocratiques existantes.

Le champ d'action du Conseil est l'évaluation et la réflexion prospective portant sur des questions intéressant la vie locale.

Le Conseil a une capacité d'auto saisine et peut également être missionné par le Maire ou le Conseil municipal.

Le Conseil est indépendant dans ses avis.

Les résultats des travaux du Conseil sont publics.

### **Organisation**

#### **Le Conseil**

Les membres du Conseil sont issus de la population chavilloise. Ils sont choisis en raison de leur expérience, de leur compétence et de leur ancrage local. Ils sont nommés par le Maire après consultation au sein du Conseil Municipal. Ils sont inamovibles.

Le Conseil est renouvelé par tiers tous les deux ans.

Les travaux du Conseil sont décidés en séance plénière.

Le Conseil organise ses travaux à sa convenance. Il peut créer des groupes de travail en son sein.

Les résultats des travaux du Conseil, ou des groupes qu'il missionne, sont validés en séance plénière.

Le Conseil décide de son règlement intérieur dans le respect de cette charte.

#### **Le président**

Il préside le Conseil et prépare les ordres du jour des séances plénières.

Il représente le Conseil.

Il est informé régulièrement de l'état d'avancement des travaux du Conseil et de ses groupes de travail.

Il valide les demandes de mise à disposition de moyens.

Il est le garant de la communication des résultats des travaux du Conseil.

### **Déontologie**

Les membres participent aux travaux du Conseil à titre personnel.

Les membres du Conseil s'engagent à préserver la confidentialité des travaux auxquels ils participent.

Les membres du Conseil s'engagent à préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès dans le cadre des activités du Conseil.

## Annexe 2

### **Le code de procédures du CVL**

1. Le but du code de procédures est de fournir une synthèse des éléments de méthodes que le Conseil valide pas à pas au cours de ses travaux. Le document est réactualisé régulièrement à la lumière de l'expérience acquise.

2. Le code est un document de référence pour les conseillers. Il doit faciliter la communication sur la manière dont le CVL organise son travail et développe ses réflexions. Il doit faciliter la transmission de la culture propre au Conseil à l'occasion des renouvellements de ses membres.

3. Le code doit aller à l'essentiel et être court. Il s'agit principalement de mettre au clair les étapes et les principes qui garantissent la qualité des travaux du CVL. Il ne s'agit pas d'un règlement intérieur.

4. La Charte du CVL est le document de référence de l'ensemble des activités du CVL.

5. Les activités du CVL sont décidées en Conseil plénier.

6. Le Conseil plénier décide de la création des groupes de travail.

7. Les réflexions menées par le Conseil plénier ou un groupe de conseillers doivent idéalement comporter les phases suivantes :

    Identification précise de la problématique de la réflexion

    Définition d'une approche et d'une méthode adaptée à la poursuite des objectifs

    Identification d'étapes qui permettent d'apprécier l'avancement et l'intérêt des travaux

    Mise en forme et rédaction d'un rapport.

8. L'état d'avancement des travaux des groupes de travail est régulièrement présenté en Conseil plénier. Le Conseil plénier joue un rôle d'orientation et de conseil pour l'ensemble des travaux confiés à des groupes de travail à chacune des phases de leur activité.

9. Le contenu, la forme et le moment de la communication des rapports du CVL sont adoptés par l'assemblée plénière du Conseil.

10. Le CVL rend compte publiquement de ses travaux.

\*

### **Classification des 181 associations établie par le groupe selon 10 thèmes**

**Anciens combattants ( 6 associations )**

**Culturels ( 5 )**

**Sportifs ( 34 )**

**Culturels ( 38 )**

**Entraide&Solidarité ( 38 )**

**Jeux&Loisirs ( 8 )**

**Handicap Santé ( 11 )**

**Environnement&Ecologie ( 6 )**

**Propriétaires/Locataires ( 13 )**

**Politique / Syndical / Parents d'élèves / Professionnelles ( 16 )**

**Economie / Marché / Emploi / Social ( 6 )**

Après avoir établi cette classification, au vu du temps imparti, nous n'avons pu rencontrer que 21 associations, dont vous trouverez la liste ci-après :

- Accords Majeurs
- Aide et Action
- AJEC Bridge
- Chaville Accueil
- Chaville Environnement
- Chaville Gymnastique Rythmique Club
- De l'Air pour Tous
- Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (F.N.A.T.H.)
- La Croix Bleue des Arméniens de France, antenne de Chaville
- La Passerelle des Arts
- Le Cercle d'amitié du 3<sup>ème</sup> âge
- Le Club des Anciens
- Le Handball Club de Chaville
- Le LIONS Club Service
- Le Secours Catholique, antenne de Chaville
- Le Secours Populaire Français, antenne de Chaville
- Les Amis du Livre
- Musique Tangentes
- Rotary Club
- Solidarité Nouvelle pour le Logement, groupe local de Chaville
- Vivre à Chaville

## **Questionnaire utilisé pour l'entretien avec les responsables d'associations**

### **1. Carte d'identité de l'Association**

Nom de l'Association

Sigle

Type d'Association : locale, départementale, nationale, mondiale

Date de création à Chaville

Objet déclaré : humanitaire, social, loisir...

Adhésion ( Oui / Non )

Cotisation d'activité ( en plus de l'adhésion )

Nombre d'adhérents total

Croissant / Stable / Décroissant

% homme / femme

Répartition : jeunes , adultes, seniors

Age moyen des adhérents

Nombre de bénévoles actifs

Nombre d'intervenants extérieurs bénévoles

Temps estimé du travail des bénévoles en h/an ( détail)

### **2. Activités**

Quelles sont vos activités dans Chaville ?

Certaines de vos activités sont-elles ouvertes aux non adhérents ?

Commentaires de la personne interrogée, permettant de mieux cerner l'activité de l'association

### **3. Questions sur les relations entre Associations**

Avez-vous des similitudes avec d'autres associations ? ( d'objectifs, d'activités, de public concerné ...)

Vous sentez-vous en concurrence avec certaines associations ?

Lesquelles et pourquoi ?

Quel(s) remède(s) y apporter ?

Avez-vous des complémentarités avec d'autres associations ?

Avez-vous déjà collaboré avec d'autres associations ? Lesquelles ?

Comment ? Qu'en avez-vous pensé ?

Pensez-vous qu'une collaboration entre association est utile, souhaitable, nécessaire ?

Y a-t-il des activités au sein des associations pour lesquelles il serait utile qu'elles se fédèrent ?

Quelles suggestions pour promouvoir ou faciliter cette coopération

### **4. Questions sur les rapports Associations / Mairie**

Quels sont vos liens avec la mairie : subventions, locaux, participation à différentes manifestations (forum des associations, fêtes ...) négociations ( à quel sujet ?), travail en commun, etc....

Vos activités sont-elles en lien avec la politique (au sens action dans la cité) municipale ?

Etes-vous satisfait de ces relations ?

Quelles améliorations souhaiteriez-vous ?

Que pensez-vous de l'idée d'une chartre entre associations et mairie comme cela se fait dans certaines villes ?



## **5. Questions sur la participation des Associations à la vie chavilloise, au vivre ensemble**

Comment votre association contribue t-elle au bien vivre ensemble à Chaville ?

Pensez-vous que votre association a un rôle à jouer dans la vie de Chaville, dans la cohésion sociale, comment le réalise t-elle ?

Quel lien social pensez-vous apporter en dehors de ce qui se passe à l'intérieur de l'association ?

Avez-vous dans votre association des personnes jeunes en activité ou étudiante? Des retraités ?

Les deux ? Dans quelle proportion ?

Pensez-vous favoriser la mixité sociale, les relations intergénérationnelles dans la ville de Chaville?

Votre association est-elle connue de la population ? Comment ?

Pouvez-vous mesurer cet impact ? (nombre de participants à certaines activités etc....)

## **6. Questions sur l'avenir**

Etes-vous dans une période de croissance, dynamique avec de nouveaux membres et bénévoles ?

Objectifs futurs : nombres d'adhérents – activités

Vos bénévoles font-ils partie de plusieurs associations à Chaville ?

Quelles sont leurs motivations ?

Bénéficient-ils d'une formation par l'association ?

Comment voyez-vous l'avenir de votre association :

Le renouvellement de ses membres ?

Le renouvellement de ses bénévoles actifs (= ceux qui font fonctionner)

Etes-vous préoccupé par cette question ?

Pour vos besoins et votre développement, votre encadrement est-il suffisant ?

Avez-vous des idées / suggestions sur la solution de ce problème ?

Faites-vous connaître votre association à la population chavilloise ?

Par quels moyens ?

Site Internet

courriel

journal

affiches

journal ville

autres...

(demander à l'association son dernier bulletin, courriel, prospectus, sa dernière doc.,....)

Pensez-vous que cette communication est nécessaire, utile ?

Pensez-vous que c'est un des moyens pour résoudre le problème du renouvellement ?

Y en a-t-il d'autres ?

## BIBLIOGRAPHIE

Ces documents sont accessibles sur les sites Internet respectifs des organismes référencés

### La vie associative :

- INSEE PREMIERE, n°20, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », septembre 2003
- INSEE PREMIERE, n°46, « La vie associative en 2002 » février 2004
- La Gazette des communes, cahier détaché n°2 – 25/1843 – 19 juin 2006
- ADEMA, compte-rendu conférence du 14 juin 2007 « l'évolution des associations : 3 problématiques émergentes »
- Juris associations, n°363, « Le recrutement des élus : comment faire face à la crise ? », 15 juillet 2007
- CSA, Crédit Coopératif / Deloitte – In Extenso , « Les Français et le financement des associations – N°701388 », novembre 2007
- Juris associations, n°367, « Les nouveaux bénévoles : mieux les connaître pour mieux les accueillir », 1<sup>er</sup> novembre 2007

### Les risques liés à la solitude et l'isolement chez les personnes âgées :

- Delisle Isabelle, « réflexion sur la solitude », Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), virage, volume 1 n°3, printemps 1996
- INSEE, « l'engagement associatif après 60 ans », N°737, septembre 2000
- Fondation de France, « les relations de voisinage : un antidote à la solitude », 2003
- Le collectif « combattre la solitude des personnes âgées » ; enquête isolement et vie relationnelle, octobre 2006
- Secours catholique, statistiques d'accueil 2005, « Pauvreté : accélérateur d'isolement », novembre 2006
- Croix-rouge, « Combattre la solitude et l'isolement - entretien avec Philippe Pitaud », 2006,
- Visage (vienne Santé Gérontologie), « la solidarité de Proximité », lettre mensuelle « visage à découvert » n°49, décembre 2007
- Senior planet, « personnes âgées : suicide sous silence », site Internet
- Sciences Humaines, « isolement et solitude », site Internet

## Le Conseil de vie locale

### Composition des groupes de travail

#### Groupe 1

##### La Vie associative

Jeannine Cauzit

Jacqueline Cousin

Marcel Dumas

Gérard Fauchaux

Philippe Le Bail

Pierre Lévi-Topal

Patrick Villetard de Laguérie

Claude Viret

Secrétaire : Gwénaëlle Gohet

#### Groupe 2

##### Les risques liés à la solitude et l'isolement chez les personnes âgées

Pierre Bernaert

Fred Bicocchi

Alain Chabord

Thierry Duchassaing

Anne-Marie Fontaine

Mustapha Houari

Joël Livien

Rose-Anne Pestre

René-Hubert Purseigle

Pauline Santiago

Karine Simonet

Secrétaire : Caroline Guionnet

## **Le Conseil de vie locale**

Bruno Curvale  
Président

Pierre Bernaert

Philippe Le Bail

Fred Biccocchi

Pierre Lévi-Topal

Jeannine Cauzit

Joël Livien (jusqu'au 6 février 2008)

Alain Chabord

Rose-Anne Pestre

Jacqueline Cousin

René-Hubert Purseigle

Thierry Duchassaing

Pauline Santiago

Marcel Dumas

Karine Simonet

Gérard Faucheux

Patrick Villetard de Laguérie

Anne-Marie Fontaine

Claude Viret

Mustapha Houari

### **Secrétariat du Conseil**

Gwénaëlle Gohet, chargée des associations

Caroline Guionnet, Directrice du CCAS